

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

0 Ordre du jour

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès verbal de la dernière séance
4. Rapport des exécutants
 - (a) Président
 - (b) Interne
 - (c) Externe
 - (d) Trésorière
 - (e) Secrétaire
 - (f) CVE
 - (g) Rep. Café
 - (h) Rep. première
 - (i) Rep. deuxième
 - (j) Rep. troisième
 - (k) Rep. maîtrise
 - (l) Rep. Doctorat
5. Retour sur l'assemblée générale
6. Retour sur la manifestation
7. Retour sur l'assemblée départementale
8. Local d'asso. et hoodies
9. Retour sur le 5 à 7
10. Beignes et café
11. Varia
12. Fermeture

Membres présents : Kim-Sang Ly, Ali Haidar, Louis-Philippe Blais, Dong Pivoine Van, Patrick Baril Robichaud, Philippe Lamontagne, Jeremy Van Doorn, Cynthia Beauchemin, Michael Blondin, Michaël Cadilhac, Jean-Cristoph Dury.

Membres arrivés en retard : Marc-Antoine Desjardins

Observateur : Yannick Jacques

1 Ouverture

Philippe Lamontagne constate le quorum à 14h37 et il annonce l'ouverture de l'assemblée. Philippe Lamontagne annonce aux membres présents que le secrétaire va enregistrer la séance afin de mieux faire le procès-verbal. Il demande si l'un des membres a des objections contre cette disposition. Louis-Philippe Blais demande si l'enregistrement sera sur le site web. Patrick Baril Robichaud lui répond que non. Il n'y a eu aucune objection contre le fait d'enregistrer la réunion. Philippe Lamontagne demande par la suite si un membre propose d'admettre les observateurs. Michael Blondin **propose** d'admettre les observateurs et Jeremy van Doorn **appuie**

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Michaël Cadilhac demande qui est l'observateur. Yannick Jacques se présente à l'assemblée.

Admettre la présence d'observateur à la réunion.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

2 Adoption de l'ordre du jour

Michael Blondin **propose**, Ali Haidar **appuie**.

Jean-Christoph Dury souhaiterait ajouter un point sur la conférence qu'il souhaite présenter et que ce point soit dans le haut de l'ordre du jour pour qu'il ait le temps de le présenter avant de devoir partir pour son cours. Philippe Lamontagne **propose** de l'ajouter avant les rapports des exécutants. Dong Pivoine Van **appuie** la modification. Michaël Cadilhac **propose** qu'il y ait un point vins & fromages puisqu'il y a un point beigne et café. Philippe Lamontagne **propose** de mettre un point CS Games et de le mettre avant les sections sur les retours.

Marc-Antoine Desjardins arrive à 14h39.

Louis-Philippe Blais **propose** l'adoption de l'ordre du jour avec les modifications. Jeremy van Doorn **appuie**.

Adoption de l'ordre du jour avec les modifications apportées.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès verbal de la dernière séance
4. Conférence
5. Rapport des exécutants
 - (a) Président
 - (b) Interne
 - (c) Externe
 - (d) Trésorière
 - (e) Secrétaire
 - (f) CVE

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

- (g) Rep. Café
 - (h) Rep. première
 - (i) Rep. deuxième
 - (j) Rep. troisième
 - (k) Rep. maîtrise
 - (l) Rep. Doctorat
6. CS Games
 7. Retour sur l'assemblée générale
 8. Retour sur la manifestation
 9. Retour sur l'assemblée départementale
 10. Local d'asso. et hoodies
 11. Retour sur le 5 à 7
 12. Beignes et café
 13. Vins & fromages
 14. Varia
 15. Fermeture

3 Adoption du procès-verbal du 14 octobre 2011

Michaël Cadilhac demande l'adoption de quel procès-verbal? Louis-Philippe Blais lui répond le procès-verbal de la dernière réunion du conseil élargi. Louis-Philippe Blais **propose** l'adoption du procès-verbal. Jean-Christoph Dury **appuie**.

Michael Blondin souhaite que l'adoption soit repoussée, car il n'a pas pu imprimer le procès-verbal et qu'il a des modifications à apporter au contenu de celui-ci telles que le fait que ce n'est pas l'Université McGill qui doit y être mentionné, mais l'UQAM. Louis-Philippe Blais demande s'il est question de seulement le procès-verbal de la dernière réunion du conseil élargi ou du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale aussi. Philippe Lamontagne lui répond que les procès-verbaux des Assemblées Générales sont adoptés en Assemblée Générale. Michael Blondin **propose** une mise en dépôt du point « adoption du procès-verbal du 14 octobre 2011 » jusqu'à la prochaine séance du conseil élargi. Jean-Christoph Dury **appuie**.

La mise en dépôt du procès-verbal du 14 octobre 2011

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4 Conférence

Le président donne la parole à Jean-Christoph Dury. Il nous informe qu'il aurait besoin d'une lettre de recommandation afin d'obtenir une bourse de la FAÉCUM pour organiser une conférence dont la teneur a été expliquée aux membres précédemment par courriel. Michaël Cadilhac indique qu'il n'est pas d'accord. Il demande c'est

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

quoi comme conférence. Jean-Christoph Dury lui répond que c'est une conférence sur sa famille qui fait le tour du Canada en vélo. Michaël Cadilhac répond que ça semble passionnant. Jeremy van Doorn demande au président qui fait les lettres de recommandation d'habitude. Louis-Philippe Blais répond le secrétaire. Michael Blondin mentionne qu'il y a certains points qu'il ne comprend pas, il comprend que Jean-Christoph Dury a fait le tour du Canada à vélo, mais il demande où va avoir lieu la conférence, quel sera son public cible et également quand cela se passerait. Jean-Christoph Dury lui répond qu'il ne sait pas encore. Il a besoin d'une lettre de recommandation d'une association étudiante pour demander la subvention à la FAÉCUM. Par la suite, si la subvention est acceptée, la FAÉCUM va indiquer quand et où va avoir lieu la conférence. Marc-Antoine Desjardins demande ce que la référence de l'association dirait. Jean-Christoph Dury lui répond que la lettre stipulerait que l'association approuve la conférence et qu'elle pense que c'est une bonne idée et que des gens seraient intéressés à y aller. Jeremy van Doorn demande s'il y a déjà du contenu d'élaboré pour la conférence. Jean-Christoph Dury lui répond que la conférence est déjà faite et qu'elle est présentement présentée au Grand Explorateur et dans plusieurs écoles. Jeremy van Doorn lui demande donc quel est le contenu de la conférence. Jean-Christoph Dury lui répond que c'est lui et sa famille qui font le tour du Canada. Que c'est une vie en famille avec de la persévérance afin de savoir comment on fait pour continuer et ne pas abandonner pour aucune raison apparente. Patrick Baril Robichaud précise que c'est un film et non des personnes qui vont parler en avant. Jean-Christoph Dury confirme les dires de Patrick Baril Robichaud et ajoute qu'il va y avoir une personne qui va narrer en avant. Jeremy van Doorn **propose** que le secrétaire fasse une bonne lettre de recommandation pour la conférence de Jean-Christoph Dury. Ali Haidar **appuie**.

Louis-Philippe Blais demande pourquoi c'est le secrétaire en non le président qui écrit la lettre de recommandation. Jeremy van Doorn lui répond que c'est lui-même qui a indiqué que ça devait être le secrétaire plus tôt. Louis-Philippe Blais indique que Patrick Baril Robichaud fait beaucoup de chose et qu'il est vraiment trop occupé. Dong Pivoine Van répond que ça rentre dans les fonctions du secrétaire. Patrick Baril Robichaud confirme à Louis-Philippe Blais que c'est effectivement dans sa tâche de s'occuper des tâches administratives telles que les lettres de recommandation.

Que le secrétaire fasse une bonne lettre de recommandation pour la conférence de Jean-Christoph Dury.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Michael Blondin demande si le nom de la subvention c'est un PIÉ. Jean-Christoph Dury lui répond qu'il ne se souvient plus c'est quoi le nom de la subvention. Il faudrait qu'il regarde dans ces documents, mais la FAÉCUM peut subventionner de tels projets jusqu'à 2000\$. Michael Blondin invite Jean-Christoph Dury à lui montrer sa demande avant de l'envoyer, car il a déjà siégé sur le comité d'attribution de cette subvention et qu'il pourrait le conseiller afin que sa demande soit acceptée.

5 Rapport des exécutants

5.1 Président

Il n'a rien à dire.

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

5.2 Vice-Président interne

Cette semaine il y a eu les rétroactions de mi-session. Il remercie tous les représentants d'années, car ils ont été vites et efficaces. Il leur demande seulement lorsqu'ils feront le rapport d'indiquer les cours pour lesquels il manque des rétroactions et de lui envoyer ces informations par courriel par la suite. Michael Blondin demande si des professeurs ont refusé la rétroaction de mi-session. Jeremy van Doorn lui répond que jusqu'à maintenant Claude Frasson. Cynthia Beauchemin précise qu'elle n'a pas reçu de réponse comme quoi des professeurs refusaient, mais il y a des enseignants dont elle n'a pas reçu de réponse. Jeremy van Doorn indique qu'il y a quelqu'un qui lui a dit Claude Frasson et qu'il y en aurait un autre. Kim-Sang Ly répond qu'il y a Esma Aïmeur. Louis-Philippe Blais indique que Claude Frasson à la place de faire la rétroaction de mi-session, il a fait l'évaluation de l'université.

5.3 Vice-Président externe

Premièrement, il nous présente Yannick Jacques, qui est en troisième année à la majeure en informatique. Il nous rappelle que lorsqu'il y a eu la fusion, il y avait eu un débat afin de savoir si l'association avait des postes d'interne ou d'externe junior. Il avait été décidé que non, mais que les vices-présidents pouvaient s'entourer d'un comité. Il nous informe que Yannick Jacques est son conseiller externe junior. Yannick Jacques est intéressé par le poste de vice-président externe et il va accompagner le vice-président externe dans les instances. Ensuite, depuis la dernière réunion du conseil, il y a eu un Conseil Central. La FAÉCUM a déposé un avis sur la situation du plagiat à l'Université de Montréal. L'historique est que l'université avait un règlement disciplinaire concernant le plagiat et la fraude fait par les étudiants qui n'avait pas été révisé depuis 1983. La FAÉCUM avait apporté plusieurs modifications en 2005 et elle apporte des recommandations cette année. Il ne pourra pas toutes nous les mentionner, car il y en a 18. Elles étaient toutes correctes et aucune n'était matière à débat. Il peut nous en mentionner une ou deux. La FAÉCUM veut inclure la notion d'échelle de sanctions. Il y a également une recommandation qui dit que si un étudiant est innocenté d'une accusation de fraude alors toutes traces de cette accusation doivent être effacées de son dossier. Il y avait également plusieurs recommandations concernant les logiciels permettant de détecter le plagiat de manière automatiquement, dont le fait que tout logiciel de détection du plagiat soit utilisé pour les étudiants afin de les aider dans leur cheminement académique. Il y avait plusieurs recommandations pour qu'ils soient utilisés avec précaution comme par exemple que les résultats fournis par ces logiciels ne constituent pas une preuve contre un étudiant, mais soit uniquement considérés comme une piste pour détecté le plagiat d'un étudiant. Il n'y a pas eu de débat, et la FAÉCUM va présenter cet avis à l'Université de Montréal. Ensuite, il y a eu le point « Hausse des frais de scolarité », qui consistait en deux points soit la campagne et les fonds de la campagne contre les frais de scolarité. Michael Blondin **propose** un huis clos afin de discuter des éléments qui ont été discutés en huis clos. Ali Haidar **appuie**.

Louis-Philippe Blais demande pourquoi la demande de huis clos. Michael Blondin lui répond que les éléments ont été présentés à huis clos donc il est forcé de les présenter à huis clos.

Adoption d'un huis clos

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Michael Blondin **propose** que les observateurs aient le droit de parole. Marc-Antoine Desjardins **appuie**.

Que les observateurs aient le droit de parole.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Michael Blondin reprend en indiquant que la question préalable, c'est pour des cas extrêmes où pour vraiment éviter qu'une personne se réinscrive à l'infini sur le tour de paroles. L'esprit derrière la question préalable c'est de terminer un débat qui tourne profondément en rond. Autrement, c'est un geste antidémocratique pour éliminer les gens qui sont sur le deuxième tour de parole. Louis-Philippe Blais précise que c'est de la censure qui a été effectuée à l'encontre de Michael Blondin. Michael Blondin reprend en disant qu'un président d'assemblée a le droit de refuser une question préalable. À titre d'information, à l'assemblée nationale, la question préalable peut ne pas avoir été utilisée pendant 20 années. Il est déjà arrivé que le président d'assemblée l'ait refusée parce que ça faisait 20 ans, alors que dans les associations étudiantes, c'est comme une coutume de l'utiliser souvent. Maintenant qu'il a été lésé par la question préalable, Michael Blondin réalise pleinement son désaccord avec son utilisation à outrance, car cela brise l'esprit démocratique.

Ensuite, concernant la levée de cours, il a envoyé des courriels toute la semaine. Les représentants d'années pourront dire comment cela s'est passé. Il sait que le professeur de mathématique discrètes a dit à ses étudiants qu'il allait répondre aux questions des étudiants pendant la levée de cours et que la théorie serait donnée pendant la période de démonstration. Puisque personne n'est venu pour la séance de question, il n'y a pas eu de cours hier.

Dong Pivoine Van précise que le professeur avait dit qu'il n'y aurait pas de cours hier, mais qu'il y aurait une petite période pendant laquelle il répondrait aux questions. Ce matin, les étudiants ont eu un cours théorique comme l'avait annoncé l'enseignant.

Michael Blondin reprend en indiquant que pour le cours de programmation l'enseignant avait tout simplement levé tout.

Patrick Baril Robichaud indique qu'il a fait le tour des cours qui devaient avoir lieu pendant la levée et il confirme que le cours de programmation n'a pas eu lieu. L'enseignant avait dit à ses étudiants comme le professeur de IFT1015 qu'il serait là pour répondre à des questions et qu'il annulait les périodes de démonstrations.

Michael Blondin reprend en indiquant qu'il a gardé le cours de Génie logiciel pour la fin. Concernant Génie logiciel, l'association a appris 1 à 2 jours avant la levée que l'enseignant, Bruno Dufour, allait garder les points de présences dans sa démonstration. Il y aurait quand même des points de participation lors de la démonstration d'hier, car seulement 10 des 12 cours sont évalués. L'association n'était pas d'accord avec cette mesure de l'enseignant et l'échange de courriels a fini à 5 minutes du début de son cours. Par conséquent, une ligne de piquetage formée de manifestants a été installée devant le local du cours, car les manifestants refusaient qu'il y ait une forme d'évaluation durant la levée de cours. Même les gens qui à l'Assemblée Générale étaient contre une ligne de piquetage étaient en faveur de cette action. En conséquence, il se trouvait que la ligne de piquetage bloquait également la porte du cours de Téléinformatique. Il y a eu une chaude conversation entre Philippe Lamontagne et Bruno Dufour qui a fini par le fait qu'il n'y aurait pas de points qui seraient accordés à cette séance de démonstration. Lorsque la ligne de piquetage s'est enlevée, l'enseignant de Téléinformatique a indiqué que s'il y avait que 4-5 étudiants il annulerait le cours. Il restait 3 étudiants dans son cours et 4 dans celui de Bruno Dufour. Monsieur Dufour a indiqué qu'il allait quand même donner des notions qui ne seraient pas matière à l'examen et que ces informations seraient sur le site web du cours. Jeremy van Doorn demande si la ligne de piquetage était pour le cours ou pour la démonstration ou pour les deux. Michael Blondin lui répond que c'était pour la démonstration, mais que ce n'est pas le démonstrateur qui est venu, mais l'enseignant. Jeremy van Doorn demande également à quoi ressemblait l'échange entre l'enseignant et les représentants de l'association. Louis-Philippe Blais lui répond que Bruno Dufour trouvait cela antidémocratique qu'une minorité de gens décide pour une majorité et il voulait que cela fasse consensus au sein de ses étudiants. Or il y avait que 7 personnes du cours qui étaient présentes. Il y a plein de gens qui ne se présentent pas à la démonstration donc ça n'aurait pas été unanime de toute façon. Bruno prétendait que l'association n'avait pas le droit de décider pour les étudiants. Il ne reconnaissait pas la légitimité de l'association étudiante. Louis-Philippe Blais comprend la position de Bruno Dufour qui est un nouvel enseignant et qui est pris entre le syndicat, son employeur qui est l'université et l'association étudiante. Il est dans une situation inconfortable et il ne sait peut-être pas comment se positionner. Michael Blondin rajoute que ça l'a froissé quand il a dit que l'association représentait une minorité et

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

ne reconnaissait pas notre instance démocratique. C'était fâchant, les représentants présents lui ont expliqué que le devoir des membres du conseil était de respecter ce qui a été décidé en Assemblée Générale car c'est l'instance suprême de l'association étudiante. Par la suite, il reprochait à l'association de ne pas le laisser faire son devoir de professeur. Dans le sens que l'association ne devrait pas, faire son devoir, car lui il faisait son devoir. Il a argumenté que le plan devait être adopté à l'unanimité et que la levé de cours correspondait à un bris du plan de cours. L'association considérait que c'est une circonstance exceptionnelle et dans ces circonstances, il est possible de réajuster le tir. Par exemple, s'il y a une tempête de neige et que l'université ferme, il ne devra pas appeler chaque étudiant pour lui demander s'il est d'accord pour que le cours soit annulé. Il est possible que l'association ait perdu un peu de sa sympathie. Jeremy van Doorn précise que selon les courriels nous avons perdu beaucoup de sa sympathie. Il indique également que l'enseignant de Téléinformatique a quand même donné un cours, car il dit qu'il y avait 10 étudiants dans sa classe, mais tout ce qui a été donné pendant le cours a été envoyé par courriel avec des annotations et tout.

Patrick Baril Robichaud intervient afin d'aviser qu'il est passé dans les cours qui avaient lieu après que les gens soient partis à la manifestation. Le cours de programmation a été annulé comme il a été mentionné plus tôt. Les autres cours étaient des cours de maîtrise. Concernant le cours de Monsieur Ferland, il y avait la moitié de ces étudiants donc il a donné un cours, mais il n'y avait pas d'évaluation et toute la matière est disponible sur internet. Il avait également reporté la date de remise du devoir. Concernant les autres cours, il est allé voir dans les locaux officiels et il ne semblait pas y avoir ni d'élèves, ni de démonstrateurs, ni d'enseignants.

Michael Blondin reprend en indiquant que c'est une quasi-réussite. Il s'est levé ce matin avec une idée que s'il est pour y avoir un référendum à l'hiver, il serait intéressant qu'il y ait plusieurs autres questions comme la FAÉCUM l'a fait en 2007 par exemple. Il devrait entre autres y avoir une question sur la hausse afin que l'association ne soit pu jamais accusée de représenter une minorité d'étudiants. Ça pourrait être utile qu'il y ait un référendum pour consulter les membres, car il pense que ça n'a jamais été fait dans l'histoire de l'AEIROUM. Louis-Philippe Blais demande s'il n'avait pas eu un référendum pour la fusion. Michael Blondin lui répond que non, seulement une Assemblée Générale. Il maintient que ça pourrait être une bonne idée qu'il y ait un référendum pour connaître l'avis des membres. Louis-Philippe Blais précise qu'il y a forcément eu un référendum à un moment donné, car il y a les procédures pour un référendum dans la charte. Michael Blondin indique qu'il n'y a rien qui nécessite un référendum dans la charte. Il ne croit pas que ça va coûter cher contrairement à la FAÉCUM. 300 membres, ce n'est que 300 bouts de papier avec une boîte. Dong Pivoine Van demande s'il doit y avoir un débat avant le référendum. Michael Blondin lui répond que c'est comme aux élections, ce n'est qu'une boîte qui est disponible. C'est mieux qu'un sondage et c'est officiel en plus.

5.4 Trésorière

Concernant le budget, elle nous avait déjà dit la dernière fois que le budget pour la pizza avait été dépassé. Avec l'assemblée extraordinaire, il est clair que le budget est encore plus dépassé. L'association a maintenant une carte Tim pour les « Beignes et cafés » des cycles supérieurs. C'est Philippe Lamontagne qui l'a acheté et qu'il l'a. Elle sera rechargée toutes les 5 semaines. C'est une dépense qui aurait été faite de toute façon. Ça fera juste moins d'argent à distribuer concernant les dépenses. Ensuite, concernant la cafetière qui avait été votée pour qu'elle soit remboursée par la FAÉCUM. Puisqu'elle ne connaît pas bien le dossier, elle se demande si Michaël Cadilhac se porterait volontaire pour réclamer le remboursement à la FAÉCUM, puisqu'il connaît tous les détails du dossier. Michaël Cadilhac lui répond qu'il n'est pas en très bon terme avec eux. Il demande que quelqu'un qui connaît la FAÉCUM se propose à la place. Dong Pivoine Van demande qui d'autre connaît bien le dossier parmi les membres du conseil élargi. Michael Blondin suggère que ça soit le secrétaire. Dong Pivoine Van indique qu'elle aimerait que ce soit quelqu'un qui était là quand c'est arrivé et qui a les détails ainsi qu'une relation assez potable avec la FAÉCUM. Michaël Cadilhac suggère Philippe Lamontagne. Philippe Lamontagne répond qu'il se considère en conflit d'intérêts dans ce dossier, et donc, qu'il ne peut pas réclamer un remboursement à la FAÉCUM. Jeremy van Doorn lui rappelle qu'il a plusieurs fois indiqué que son rôle d'administrateur à la FAÉCUM ne posait pas

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

de conflit d'intérêts avec son rôle au sein de l'association. Michaël Cadilhac répond qu'il déclare qu'il y a un conflit d'intérêts quand ça l'arrange. Michael Blondin prend la défense de Philippe Lamontagne en indiquant que c'est à Philippe Lamontagne de décider s'il y a ou non un conflit d'intérêt concernant cette situation. Philippe Lamontagne indique qu'il se rappelle avoir participé au fil de discussion concernant ce point et même avoir proposé le fait de demander un remboursement et il réalise qu'il aurait dû s'abstenir. Il est dans le tort d'avoir agi ainsi précédemment. Dong Pivoine Van redemande donc qui se propose pour réclamer le remboursement auprès de la FAÉCUM. Michaël Cadilhac indique que personne ne va le faire. Louis-Philippe Blais demande qui l'a acheté. Philippe Lamontagne indique que c'est lui. Dong Pivoine Van précise que la cafetière a déjà été remboursée à Philippe Lamontagne par l'association étudiante donc la FAÉCUM doit de l'argent à l'association. Louis-Philippe Blais demande si l'association a payé le camp de la FAÉCUM. Dong Pivoine Van lui répond que la FAÉCUM ne lui a jamais envoyé de factures et qu'elle ne paye pas tant qu'elle ne reçoit pas de factures officielles. Louis-Philippe Blais indique que si l'association les narguent avec la cafetière, la FAÉCUM va narguer l'association avec le camp de la FAÉCUM. Jeremy van Doorn indique que l'association a déjà eu des factures qui ont entraîné des années de temps. Dong Pivoine Van indique tant qu'elle n'a pas de facture, elle ne paye pas et c'est tout. Concernant la cafetière, ça ne la dérange pas de le faire avec quelqu'un, mais elle ne connaît aucun point de ce qui s'est passé. Michaël Cadilhac indique que le mieux c'est Paul Khuong, mais il ne peut plus participer. Michael Blondin demande à Michaël Cadilhac s'il est au courant de la situation. Michaël Cadilhac répond que oui, mais il ne sait pas à qui parler. C'était Paul qui parlait pour lui la dernière fois. Michael Blondin lui demande s'il peut aider Dong Pivoine Van à faire la demande de remboursement. Michaël Cadilhac indique que oui. Dong Pivoine Van remercie Michaël Cadilhac d'avoir accepté. Ensuite concernant les dépenses effectuées par l'association, lors du dernier « 5 à 7 », elle ignore combien l'association a fait d'argent, car il n'y avait qu'une caisse qui avait été comptée avant, à la à peu près, et que les deux caisses ont servi durant la soirée. Elle va devoir faire un calcul à l'envers afin de déterminer les montants. Ce n'est pas un problème, mais elle ne pourra pas vérifier les montants comme d'habitude. Louis-Philippe Blais lui demande si ça a l'air bien. Dong Pivoine Van lui répond qu'à première vue, l'association n'aurait pas fait beaucoup d'argent. Elle ne sait pas si c'est parce qu'il y avait moins de monde à cause de « Pub Golf » qui avait lieu en même temps. Il y avait moins de monde, donc l'association a fait moins d'argent et donc moins de profit. Philippe Lamontagne nargue Louis-Philippe Blais en disant que ça se voit quand il n'est pas là. Il y a moins de bière qui se vend. Dong Pivoine Van reprend en abordant le sujet des changements de signataires. Elle indique que c'est en progression. Elle a besoin de deux pièces d'identité de tous les signataires. Ils savent qui ils sont. Jeremy van Doorn demande s'il faut signer sur la photocopie Dong Pivoine Van lui indique que non. Elle poursuit en indiquant qu'elle s'était renseignée auprès de la caisse concernant les deux comptes que l'association possède. Le premier compte est le compte qui est actuellement utilisé, mais qui n'a pas été changé de nom et le deuxième est le compte qui était utilisé par les cycles supérieurs. Ce compte a un solde de 5\$ qui correspond à la part sociale due au fait que le compte est ouvert, il est non remboursable. Elle s'est renseignée auprès de la succursale Côte-des-Neiges qui est la plus proche, et elle s'est fait dire qu'ils ne pouvaient pas la servir, car le compte est situé à Québec. Les succursales Desjardins ne peuvent pas toucher à des porte-folios autres que ceux qu'ils gèrent. La directrice ne peut rien y faire, mais elle a laissé sa carte et suggéré que l'association fasse une demande de changement de succursales. Ensuite, elle souhaiterait savoir si quelqu'un sait pourquoi le compte est à 3 heures de l'université. Elle ne se déplacera pas pour faire une fermeture de compte. Elle demande si c'est l'association qui avait choisi le compte à Québec ou si c'est à cause d'une entente avec la FAÉCUM. Jeremy van Doorn indique qu'il ignore pourquoi il est là-bas. Dong Pivoine Van **propose** que le conseil vote pour que le compte soit rapatrié. Marc-Antoine Desjardins **appuie**.

Jeremy van Doorn indique qu'il ignore si le fait de devoir envoyer les documents sur les signataires va changer quelque chose, mais il suggère que le changement de signataire se fasse avant le rapatriement pour simplifier les démarches. Ali Haidar demande si pour le transfert de compte il va falloir monter à Québec. Dong Pivoine Van indique que non, il n'en est pas question. La manière dont elle s'est arrangée avec la directrice, elle va devoir faire changer les signataires, ensuite puisqu'elle est signataire, il faudra qu'elle se présente à la succursale Côte-des-Neiges avec elle-même et peut-être un autre signataire. Ensuite, ces deux personnes devront signer

(cont.)

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

des papiers indiquant que l'association autorise un changement de succursales. C'est soit ça ou pour chaque modification que l'association voudrait faire au compte, Dong Pivoine Van devra appeler à Québec pour prendre un rendez-vous et ensuite elle devra se rendre à Québec. Ali Haidar indique à titre d'information qu'il se déplace souvent jusqu'à Québec donc s'il y a des choses à faire là-bas, ça ne le dérangerait pas de les faire. Dong Pivoine Van lui répond qu'il ne pourra malheureusement pas les faire, car il n'est pas signataire.

Que le conseil rapatrie le compte bancaire de l'AEEESDIRO

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Dong Pivoine Van **propose** que l'association ferme le compte qui était anciennement au cycle supérieur. Il est présentement inactif. Ali Haidar **appuie**.

Philippe Lamontagne demande s'il ne restait pas de l'argent dans ce compte. Dong Pivoine Van lui répond qu'il reste une part sociale de 5\$, le compte est vide et l'association ne reçoit plus d'état financier, car le compte est inactif depuis plus de 6 mois. Elle ne peut pas avoir un état de compte, car il faudrait qu'elle soit à la succursale où est le compte soit à Québec pour pouvoir l'avoir. Le dernier état financier indique qu'il restait un peu plus de 1700\$ dans le compte. Elle ne sait pas s'il y a eu des transactions par la suite ou si l'argent est toujours dans le compte. Jeremy van Doorn indique qu'elle peut déposer 1\$ et demander à combien est le solde. Dong Pivoine Van indique que oui, mais qu'il faut qu'ils réactivent le compte. C'est sûr que si le conseil décide de fermer le compte, elle va demander que tout l'argent du compte y compris la part social soit transféré dans le compte qui est présentement utilisé.

Que l'association ferme le compte qui était anciennement au cycle supérieur et transfère l'argent au compte aeiroum.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Dong Pivoine Van **propose** que le nom du compte soit changé pour AÉDIROUM au lieu de AÉIROUM. Michael Blondin **appuie**.

Que le nom du compte soit changé pour AÉDIROUM au lieu de AÉIROUM.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Louis-Philippe Blais **propose** que l'association étudiante se munisse d'une carte de crédit pour payer les dépenses reliées à ses activités dont le « 5 à 7 », c'est environ 700\$ et il ne peut garantir qu'il aura toujours le montant de disponible dans son compte. Kim-Sang Ly **appuie**.

Marc-Antoine Desjardins demande pourquoi carte de crédit au lieu de carte de débit. Louis-Philippe Blais retourne la question à Dong Pivoine Van. Dong Pivoine Van indique qu'il y a trop de monde qui sont autorisés à signer pour utiliser une carte de débit. Elle est totalement contre le fait de se procurer une carte de débit. Il est possible d'annuler une carte de crédit dans un délai de 90 jours sans pénalité en cas de perte ou de vol. C'est énormément plus difficile d'annuler une carte de débit surtout si le vol ou la fraude est effectué par un signataire. S'il y a un problème avec la carte de débit, il faut s'arranger à l'interne ce qui est plus compliqué (cont.)

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

que de simplement annuler une carte de crédit. Ali Haidar précise qu'une personne ne pourra pas profiter de la carte de débit si elle n'a pas le NIP. Dong Pivoine Van précise que ce qu'elle veut dire c'est que supposons qu'il y a un vol interne de la carte de crédit, elle peut appeler la caisse et indiquer qu'il y a eu une fraude et c'est réglé. Si c'est une carte de débit et qu'il y a fraude interne, cela implique que le fraudeur est un des signataires et puisque les signataires se portent garant cela implique que les 4 signataires sont conjointement garant pour tous les prêts, dépôts et transferts qui sont effectués. Ali Haidar précise que même au niveau de la loi une fraude d'une association, ça doit être punissable au niveau de la loi. Dong Pivoine Van lui demande s'il sait combien de temps ça prend pour prouver et régler le problème. Si hypothétiquement l'association a une carte de débit et hypothétiquement elle tient la carte, et si hypothétiquement elle achète un truc à 2000\$ et s'en va. C'est quoi que l'association fait? Ali Haidar dit que c'est punissable par la loi. Elle est tenue, elle est signataire. Dong Pivoine Van lui demande ça va prendre combien de temps. Entre-temps, les autres signataires vont écoper. Ali Haidar demande comment elle ferait pour retirer 2000\$. La plupart des comptes sont limités à 1000\$ par jour. Il y a une limite à retirer chaque jour, si elle voit un état de compte qui n'est pas régulier. Dong Pivoine Van indique que pour le contrôle financier interne pour limiter la fraude, elle n'est pas d'accord en tant que comptable pour l'acquisition d'une carte de débit. Premièrement, il y a une raison pour laquelle ç'a été instauré que les chèques que possède l'association prennent deux signataires qui sont attirés dessus pour que ça passe. En prenant une carte de débit, l'association augmente les risques de fraude au lieu de les limiter. La carte de crédit fait très bien le travail comparé à la carte de débit. Le taux est de zéro sur une carte de crédit si le solde est payé à temps Il est possible de faire un paiement automatique à partir du compte. Si l'association avait une carte crédit, pour les sofas par exemple, il aurait été possible de leur fournir la carte de crédit au lieu de devoir faire une demi-heure de déplacement pour venir autoriser la transaction et venir entrer son NIP. Yannick Jacques demande s'il est possible de prendre une assurance sur une carte de crédit contre le vol qui n'est pas sur une carte de débit. Dong Pivoine Van lui répond que ça vient avec. Il y a un délai de 30 à 90 jours pour signaler un vol ou une perte. Michael Blondin souhaite ajouter un argument en faveur de la carte de crédit. Il dit qu'il est déjà arrivé dans le passé que l'association avait énormément de chèques non déposés qui traînaient et le solde du compte est tombé dans le négatif et l'association a eu une pénalité. Ce n'est pas dramatique, mais dans le cas où l'association a une carte de débit et que le solde est vraiment bas et que le CVE veut faire un retrait, le solde tomberait dans le négatif. Alors qu'avec une carte de crédit, il y a un délai de 30 jours pour payer et l'association aurait le temps d'effectuer les dépôts nécessaires pour éviter que le solde tombe dans le négatif. Dong Pivoine Van précise également que sur une carte de crédit, les retraits seront tout le temps autorisés peu importe l'état du compte. Michael Blondin ajoute que la carte de débit va limiter les dépenses avec la limite alors qu'avec la carte de débit, il est possible de vider complètement le compte. Ali Haidar demande si puisque l'association est une entreprise, si l'association va avoir une carte de crédit avec une marge de crédit au lieu d'une vraie carte de crédit. Dong Pivoine Van lui répond que l'association se doterait d'une vraie carte de crédit. Ali Haidar lui demande qu'elle sera la limite. Dong Pivoine Van lui répond que premièrement l'association n'est pas une compagnie, mais un OSBL donc une personne morale. Deuxièmement, concernant la limite, il est impossible de savoir tant qu'il n'y a pas eu de demande ou d'approbation. Considérant les sommes d'argent dans le compte, il ne devrait pas être difficile de se faire débloquer 1000\$. Michael Blondin suggère un amendement afin que le conseil mandate Dong Pivoine Van à se renseigner sur les options disponibles et qu'elle nous informe de quelle limite l'association peut avoir ainsi que le fonctionnement de la carte de crédit. Il **propose** en amendement que l'AÉDIROUM envisage de se doter d'une carte de crédit. Ali Haidar **appuie**. Louis-Philippe Blais demande le vote.

Que l'AÉDIROUM envisage de se doter d'une carte de crédit.

Adopté par majorité manifeste.

Louis-Philippe Blais demande si cela implique que ça ne sera pas fait pour le prochain Conseil Élargi. Jeremy van Doorn lui répond qu'il n'y aura pas de carte pour le prochain Conseil Élargi. Dong Pivoine Van suggère de laisser une de ces cartes de crédit dans le local de l'association afin qu'elle soit utilisée en attendant que le conseil ait pris une décision concernant sa propre carte de crédit. Louis-Philippe Blais indique que le but de

(cont.)

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

la carte de crédit c'est de faciliter son travail de CVE. De cette façon, il pourrait débarquer à la SAQ avec une carte au lieu qu'il doive payer de sa poche les frais des « 5 à 7 ». Il ne peut garantir qu'il aura toujours l'argent disponible dans son compte pour payer l'alcool. Michael Blondin indique que le conseil est vraiment conscient de la problématique. Il ajoute qu'il n'est même pas certain que même si le conseil votait maintenant pour le fait de se procurer une carte, qu'elle serait disponible pour le prochain « 5 à 7 ». Louis-Philippe Blais répond que c'est pas dur d'avoir une carte de crédit. Dong Pivoine Van lui répond que ce n'est pas facile, car l'AÉDIROUM est une instance comme une personne morale et non une vraie personne. C'est différent au niveau de la recherche de crédit. Louis-Philippe Blais lui répond qu'il suffit d'appeler une banque et que la banque va donner une carte de crédit dans les 5 minutes. Dong Pivoine Van lui répond que ce n'est pas le cas quand c'est un OSBL, car la banque doit étudier le dossier.

Que l'AÉDIROUM envisage de se doter d'une carte de crédit.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Dong Pivoine Van demande à l'ensemble du conseil si celui-ci veut qu'elle laisse une de ses cartes de crédit pour les dépenses du 5 à 7 jusqu'à ce que l'association ait sa propre carte de crédit. Jeremy van Doorn lui répond que non.

Dong Pivoine Van reprend en indiquant que le coffre-fort dort dans le local de l'association et qu'il n'est pas vissé alors qu'il devrait l'être. L'association possède les clés du coffre-fort, mais pas la combinaison donc il n'est pas possible de l'ouvrir. Le coffre ne sert donc à rien en ce moment. Elle s'est renseignée et elle souhaiterait que l'association débloque le montant que ça coûtera pour faire ouvrir le coffre-fort. Pour cela, elle doit prendre une photo du coffre sur laquelle le coffre n'est attaché à rien et qu'il est dans le local de l'association. Elle doit par la suite aller voir un notaire pour lui faire signer une lettre notariée indiquant que le coffre-fort appartient bien à l'association que l'association a perdu la combinaison. Ce processus ne fonctionne seulement que si la combinaison n'a pas été changée depuis la première ouverture du coffre. Si la combinaison a été changée, alors ça ne fonctionnera pas. Elle souhaiterait donc avoir l'avis du conseil concernant la situation. Louis-Philippe Blais indique qu'avant même que les membres du présent conseil élargi soient élus, il faisait du ménage dans le local 3190-02 et il est allé sur le site web de la compagnie du coffre-fort. Il était indiqué qu'il suffisait d'envoyer 20\$ ainsi que le numéro de série du coffre et la compagnie renverrait la combinaison du coffre. Dong Pivoine Van précise qu'il faut quand même une lettre notariée. Elle précise que pour n'importe quel cadenas, même un petit cadenas « mastercraft » dont le propriétaire oublie la combinaison, il faut prendre une photo indiquant qu'il n'est attaché à rien et obtenir une lettre notariée. Louis-Philippe Blais demande si c'est sur le site internet aussi. Dong Pivoine Van lui indique que oui, c'est indiqué dans les FAQS. Jeremy van Doorn demande si les coûts sont seulement de 20\$ finalement. Dong Pivoine Van lui répond qu'il y a des frais pour faire appel au service de la compagnie et qu'il y a les frais du notaire et de la lettre notariés. Jeremy van Doorn indique qu'il y a possiblement moins d'argent dans le coffre que le montant qui serait investi pour l'ouvrir. Dong Pivoine Van précise également que ça fonctionne seulement si la combinaison n'a pas été changée depuis l'achat du coffre-fort. Jeremy van Doorn demande ce qu'il sera possible de faire si la combinaison a été changée. Dong Pivoine Van lui répond qu'il restera seulement à appeler un serrurier pour qu'il fasse ouvrir le coffre-fort, mais qu'il ne sera plus possible d'utiliser le coffre-fort par la suite. Michael Blondin indique qu'il a déjà ouvert le coffre dans son existence et qu'il est le dernier gardien du code du coffre, mais qu'il ne s'en souvient plus et qu'il était transmis oralement donc qu'il est probablement totalement perdu. Il indique que ce qui se trouve dans le coffre, c'est une petite caisse avec moins de 15\$ en monnaie soit en 2\$, 1\$, 0.25\$, etc. Dong Pivoine Van indique que s'il y a moins de 15\$ dans le coffre, ça ne vaut pas vraiment la peine de payer 20\$ plus les frais d'une lettre notariée pour obtenir la combinaison surtout qu'il n'y a aucune garanti que la combinaison fonctionne. Ce qui amène le fait que l'association n'a pas de coffre-fort. Louis-Philippe Blais stipule qu'il faut un coffre-fort. Philippe Lamontagne indique que le FAVE octroi actuellement des subventions aux associations

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

qui souhaitent se procurer un coffre-fort. Dong Pivoine Van lui demande s'il peut lui envoyer l'information par courriel. Philippe Lamontagne lui répond qu'il n'a pas de documentation précise à ce sujet. Il précise qu'elle devra faire une demande à la FAÉCUM pour obtenir de l'information à ce sujet. Louis-Philippe Blais récapitule en demandant si la suggestion de Philippe Lamontagne est que l'association se fasse subventionner pour acquérir un autre coffre-fort. Dans ce cas, qu'est-ce que l'association fait avec celui qu'il possède? Dong Pivoine Van suggère de le faire ouvrir même si ça implique de ne plus pouvoir l'utiliser. Elle pensait utiliser un pied de biche et forcer l'ouverture du coffre au lieu de faire appel à un spécialiste. Jean-Christoph Dury indique qu'il y a un poste à souder chez lui, si jamais il est nécessaire de passer la torche dans le coffre. Dong Pivoine Van indique que si le conseil la mandate, alors elle et Jean-Christoph Dury pourraient s'arranger pour faire ouvrir le coffre. Jeremy van Doorn indique à Dong Pivoine Van qu'elle étudie les possibilités et que ça fait partie de ces tâches de s'occuper de ce qui adviendra du coffre-fort. Elle indique que sur le 4000\$ qui a été alloué pour le réaménagement et la peinture du local, 2025.02\$ ont été utilisés pour l'achat des divans qui sont maintenant dans le local. Elle va se charger d'envoyer les factures à Ophélie Scott qui est l'avocate de l'association. Les divans sont couverts 10 ans et ils seront assurés. Il reste donc un peu moins que 1800\$ en excluant les fonds qui ont été débloqués pour l'achat de micro-ondes à dépenser sur le budget. Elle souhaiterait avoir l'accord du conseil pour pouvoir acheter des coussins. Louis-Philippe Blais lui précise qu'elle peut simplement envoyer un courriel pour cela.

5.5 Secrétaire

Il a rempli la déclaration annuelle pour le registre des entreprises tel que mentionné dans les courriels. Il a pris les coordonnées des membres du conseil et il a envoyé les documents avant la date limite donc il ne devrait pas y avoir de frais. Il a également commencé à regarder les comptes AEIROUM et AEEESDIR du département. Il a transféré les informations qui se trouvaient dans les répertoires « Home » ainsi que « www » qui contient les informations des sites web. Il demande aux membres du conseil s'il y aurait de la documentation qui pourrait se trouver ailleurs sur les comptes, car il ne voit pas où regarder d'autre en ce moment. Personne ne semble avoir de suggestion. Concernant les comptes courriel, il souhaiterait savoir ce que le conseil préfère effectuer entre transférer le contenu des comptes courriel sur le compte AÉDIROUM ou demander au support technique qu'ils archivent officiellement les données des comptes courriel. Ainsi les données seraient archivées auprès du support, mais il ne serait plus possible d'y accéder facilement. Dong Pivoine Van suggère d'exporter l'ensemble des courriels et de les graver sur un C.D. et de laisser ce dernier dans le local de l'association. Jeremy van Doorn lui indique que ce n'est pas sécuritaire. Il ajoute qu'il considère qu'archiver le contenu web serait une bonne idée. Patrick Baril Robichaud précise qu'il a discuté avec M. Derval qui est celui qui s'occupe de l'archivage des données et qu'il s'était proposé pour archiver officiellement le contenu des comptes courriel sauf qu'une fois archiver, les informations ne seraient pas facilement accessibles, car il faudrait respecter certaines procédures, mais ça serait le support qui gèreraient le contenu archivé et non l'association. Il y a consensus pour que le contenu des comptes courriel soit archivé auprès du support technique. Il a également été avisé que les deux comptes avaient accès à des comptes MySQL et il demande donc si un membre du conseil sait si de l'information ou des scripts sont actuellement utilisés à partir de ces comptes MySQL. Personne n'est au courant d'une utilisation de ces comptes MySQL. Patrick Baril Robichaud **propose** la tenue d'un huis clos pour discuter de l'accréditation. Jean-Christoph Dury **appuie**.

Ouverture d'un huis clos pour discuter de l'accréditation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.6 CVE

Philippe Lamontagne sort de la salle à 15h49.

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

Il indique que le dernier « 5 à 7 » sera le 24 ou peut-être après. Il a parlé à plusieurs étudiants de la possibilité de louer un chalet pour faire un party de fin d'année. À la base, la proposition était pour un chalet en hiver, mais il ne croit pas que ça soit possible vu qu'il est probablement trop tard pour des choses de cet hiver. Il a parlé avec le CVE de Psycho-Ed, Mathieu Kane, et il lui a fortement suggéré d'aller au domaine de la volière qui est à St-Jean de Matha. C'est une place « chill » à environ 50 kilomètres de Montréal. Il a les tarifs qui disent qu'en saison hors fêtes, ça revient à 2300\$ avec les taxes pour deux nuitées. Ce montant concerne uniquement le chalet pour quarante personnes. Ça ne comprend pas l'alcool ni la nourriture pour quarante personnes. Jeremy van Doorn fait remarquer que c'est moins cher louer deux chalets pour vingt personnes. Louis-Philippe Blais indique que c'est exactement le même prix. Il y a un genre de « deal » qui dit que la deuxième unité est à moitié prix.

Philippe Lamontagne revient dans la salle.

Louis-Philippe Blais indique qu'il souhaiterait que le chalet soit seulement pour IRO. Il considère que IRO est en mesure d'aller chercher quarante personnes. Il souhaiterait avoir les opinions des membres sur le sujet. Jeremy van Doorn demande si l'association s'arrangerait pour y aller en même temps que Psycho-Ed. Louis-Philippe Blais lui répond que ça serait une possibilité. Yannick Jacques demande s'il y aurait une vente de billet. Louis-Philippe Blais lui répond que ça serait payant. L'association ne peut pas payer 3000\$ pour une fin de semaine pour 40 personnes. C'est cher si les personnes ne paient pas une part. Yannick Jacques souhaitait savoir si ça serait une liste ou des billets qu'une personne pourrait acheter en grand nombre pour ces amis non membres. Louis-Philippe Blais est totalement contre le fait de se ramasser avec 36 personnes qui n'aurait aucun rapport avec l'association. Jeremy van Doorn indique que ça serait dans la même formule que la cabane à sucre. Dong Pivoine Van demande à Louis-Philippe Blais de lui redonner les chiffres exacts. Jeremy van Doorn lui répond 2300\$ taxes incluses pour la location des chalets. Dong Pivoine Van lui demande à combien il pensait mettre le billet. Louis-Philippe Blais lui répond que ça coûterait possiblement 20\$ voir 25\$ même. Dong Pivoine Van demande par qui le reste de l'argent serait épongé. Jeremy van Doorn et Louis-Philippe Blais lui répondent que l'argent serait épongé par l'association. Jeremy van Doorn demande si Louis-Philippe Blais a une idée de quand cette activité se déroulerait. Louis-Philippe Blais lui répond la dernière semaine d'examen le vendredi. Jeremy van Doorn demande en quel mois? Louis-Philippe Blais lui répond au mois d'avril. Jeremy van Doorn demande quand Psycho-Ed va là-bas. Louis-Philippe Blais lui répond qu'ils y vont en janvier. Jeremy van Doorn lui indique que l'association ne serait donc pas avec Psycho-Ed. Louis-Philippe Blais lui répond que non. Il dit qu'il pense que Psycho-Ed y va toutes les sessions. Michaël Cadilhac précise qu'ils y vont tous les janviers. Louis-Philippe Blais répond qu'au pire, l'association a encore le temps de trouver quelqu'un d'autre. Jeremy van Doorn demande pourquoi l'association ne pourrait pas organiser l'activité pour janvier. Louis-Philippe Blais lui répond qu'il n'y a probablement pu de place. C'est également plus cher et le délai est trop court. Il demande si Jeremy van Doorn se voit organiser cela en dedans de 2 mois. Jeremy van Doorn lui dit que oui. Louis-Philippe Blais n'est pas d'accord. Michaël Cadilhac demande s'il y aura des activités à côté, car il indique que Psycho-Ed fait des sorties au « Trippe », mais que l'association ne pourra pas faire cela en été. Il demande donc quel genre d'activités pourraient être organisées à côté qui ne sont pas liées à de l'alcool. Louis-Philippe Blais suggère un LAN dans le bois. Michaël Cadilhac émet la suggestion d'organiser un paintball. Louis-Philippe Blais indique que ça pourrait être une option, et que c'est justement parce qu'il y a plein de choses à planifier qu'il ne croit pas être en mesure d'organiser cela pour janvier. Ali Haidar s'interroge sur le fait d'en discuter maintenant si l'activité n'a lieu qu'en avril, car il sait que certain membre actuellement présent ne seront plus en poste en janvier dont lui-même. Louis-Philippe Blais indique que c'est similaire au réaménagement du local. L'association en parlait depuis fort longtemps avant qu'il soit vraiment effectué. C'est un projet qui mijote à long feu et qui donne de beaux résultats. Il sait que c'est loin, mais il faut avoir des échéanciers réalistes. Il indique que l'association pourrait garrocher de quoi, mais ça ne serait pas très réussi. Jeremy van Doorn indique que concernant le paintball, ce n'est pas nécessairement une mauvaise idée, mais il n'est pas possible de jouer n'importe où et n'importe quand. Il ajoute également qu'il souhaiterait que Louis-Philippe Blais se renseigne afin de savoir s'il y a de la place en janvier pour se coordonner avec Psycho-Ed. Louis-Philippe Blais lui dit qu'il va le faire. Jeremy van Doorn indique que ça ne serait pas

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

très compliqué, car il suffirait de se joindre à eux. Louis-Philippe Blais lui dit que ça ne veut pas dire que le chalet adjacent sera disponible. Jeremy van Doorn lui répond que cet élément n'est pas important. Les chalets peuvent être éloignés. Louis-Philippe Blais lui répond qu'il va le faire s'il y a une proposition formelle en ce sens. Jeremy van Doorn **propose** que l'AÉDIROUM fasse en son possible pour que les membres puissent se joindre à Psycho-Ed pour leur chalet en janvier. Marc-Antoine Desjardins **appuie**.

Yannick Jacques indique que ça serait bien qu'il y ait un budget de fixer concernant l'alcool puisqu'il y en aura même si certains semblent être contre que les étudiants boivent de l'alcool. Il demande s'il n'était pas mieux d'avoir un budget qui comprend le prix des chalets, du transport, de l'alcool et de la nourriture. Louis-Philippe Blais indique que c'est pour ces raisons que ça risque d'être compliqué à organiser d'ici janvier. Si c'est ce qui est désiré, il peut essayer d'organiser quelque chose. Il croit que de l'alcool pour 40 personnes pour 2 jours, ça ne devrait pas être beaucoup plus cher qu'un « 5 à 7 ». Marc-Antoine Desjardins suggère que chaque personne apporte son propre alcool et sa propre nourriture. Louis-Philippe Blais indique que si les membres paient 25\$ pour y aller, ils vont s'attendre à ce qu'ils y aient un certain nombre de choses qui soient fournies. Dong Pivoine Van indique que, seulement au point de vue financier, 2300\$ divisé par 40 personnes, ça monte à 57.20\$ à peu près. Si les 40 membres paient 25\$, ça fait 800\$ et donc l'association épougerait au moins 1500\$. Elle indique qu'au niveau du budget, il y a 1000\$ pour autres activités sociales, mais aucun coût pour l'alcool ou la nourriture n'a été avancé jusqu'à maintenant. Marc-Antoine Desjardins indique que ça serait beaucoup plus simple si les gens amènent leur propre boisson et leur propre nourriture. Louis-Philippe Blais indique que l'association profite d'un gros rabais sur ces achats d'alcool et ça le dérangerait de ne pas pouvoir profiter de ce rabais pour permettre aux membres de boire de l'alcool pour moins cher. Jeremy van Doorn indique qu'il n'y a rien qui empêche l'association d'acheter l'alcool et de la revendre à nos membres là-bas. Louis-Philippe Blais demande si l'association a le droit de faire cela. Michaël Cadilhac lui répond que non. Il faut un permis afin de vendre de l'alcool. Jean-Christoph Dury suggère de donner l'alcool comme dans un « 5 à 7 ». Louis-Philippe Blais indique que c'était cela le but. Yannick Jacques indique que l'association va demander 25\$ aux gens qui viendront et qu'en plus l'association va leur demander d'amener leur propre caisse de bière. Louis-Philippe Blais précise que si les gens paient 25\$ pour aller au chalet alors ça serait mieux qu'il n'ait pas à amener des trucs, mais s'ils ne paient pas 25\$, alors ils pourraient amener leurs boissons. Yannick Jacques suggère de fixer le prix à plus cher et que l'association prenne en charge de fournir une certaine quantité d'alcool. Louis-Philippe Blais explique que son concept, ça serait de faire comme pour le camp de la FAËCUM. Les gens étaient là, ils étaient nourris et logés. Ils n'avaient rien à amener. C'était très simple. C'est sûr que le billet était 60\$ alors il faudrait que l'association éponge une partie. Ça serait plus simple de cette façon, car quand les gens apportent leur propre trucs, il arrive un moment où il en manque et quand tu es à St-Marthe, trouver de l'alcool est difficile. Il explique que si jamais il manque d'alcool, il serait possible que l'association achète de l'alcool et fasse venir le fournisseur habituel là-bas. Dong Pivoine Van précise que c'est peu probable, car le fournisseur est dans l'ouest de l'île et les chalets sont dans l'est. Marc-Antoine Desjardins s'interroge sur la complexité d'avoir différent type de billet, soit des billets pour ceux qui ne boivent pas, des billets pour ceux qui peuvent boire une bière, etc. Il serait amplement d'accord pour amener de l'alcool de l'association et de la vendre là-bas comme dans un « 5 à 7 ».

Jean-Cristoph Dury part de la salle.

Michaël Cadilhac indique que pour les « 5 à 7 » l'association a un permis pour vendre de l'alcool, mais que là-bas, il n'y aura pas de permis pour vendre de la boisson. Louis-Philippe Blais précise que pour lui afin que les membres s'amuse, il trouve plus pratique que les gens n'est pas à ce demander s'il ont de l'argent pour acheter de l'alcool quand il rentre dans le chalet, mais qu'ils aient tous simplement prendre de l'alcool dans le réfrigérateur. Il souhaite avoir quelque chose de relaxe et sympathique dans ce genre-là. Michael Blondin indique que pour lui, il y a deux façons de faire pour que l'activité soit attrayante, soit elle ne coûte pas cher, mais l'association ne fournit rien, ou soit elle coûte cher, mais l'association fournit tout. Il faut faire une des deux options et non une entente entre les deux. Il précise que 25\$, ce n'est pas cher et qu'il faudrait monter

(cont.)

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

dans les 30\$ amplement s'il faut fournir de la bière ou de la nourriture. Il faut choisir une des deux options sinon ça ne sera pas réalisable. Dong Pivoine Van demande outre les coûts de la location du chalet de 2300\$ et potentiellement les coûts de la nourriture ou de l'alcool, est-ce qu'il y a un coût pour l'assurance vu que l'association réserve un chalet pour 40 personnes. Louis-Philippe Blais lui répond qu'il n'a pas pensé à cela encore. Jeremy van Doorn rappelle que nous sommes sur le point concernant le fait de faire ou non un chalet et non sur les prix ou les détails. Il indique que le conseil pourrait déterminer les prix et les autres modalités une fois que le conseil saurait s'il est possible de faire cette activité en janvier avec Psycho-Ed. Yannick Jacques demande si les membres veulent vraiment y aller avec les membres de Psycho-Ed ou si ça serait préférable juste entre membres du département. Michael Blondin trouve que c'est vraiment contraignant comme proposition. Il suggérerait de remplacer « faire en sorte » par « il étudie la possibilité » dans la proposition initiale. Louis-Philippe Blais lui répond que s'il met qu'il étudie la possibilité, ça ne se fera tout simplement pas, parce que le temps qu'il étudie, il sera trop tard pour y aller cette année. Michael Blondin ne comprend pas pourquoi, dans un cas de proposition, ça ne prendra pas de temps et dans l'autre oui. Louis-Philippe Blais lui répond que dans les deux cas, ça va prendre du temps et qu'il se donnait justement un bon bout de temps et qu'il visait l'été et non l'hiver afin de faire quelque chose de bien organisé.

Que l'AÉDIROUM fasse en son possible pour que les membres puissent se joindre à Psycho-Ed pour leur chalet en janvier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5.7 Rep. Café

Kim-Sang Ly indique qu'à la dernière réunion du conseil, Dong Pivoine Van avait suggéré l'achat d'ouvre-bouteille. L'achat a été effectué. Il avait également été question de vendre des sushis. Un fournisseur a été trouvé concernant ce point et il reste à se renseigner pour les différents détails. Le café à un nouveau produit, soit des boissons Kombucha.

5.8 Rep. première

Concernant les rétroactions de mi-session, il a envoyé un message à tous les professeurs de premier cycle selon le modèle de Jeremy van Doorn. Il y a deux professeurs qui ne lui ont pas répondu, soit Arsène Sabas en introduction aux systèmes informatiques. Il lui a même demandé dans son cours et il lui a répondu qu'il n'avait pas reçu le courriel et qu'il n'était pas intéressé. La deuxième enseignante est Alena Tsikhanovhich, il n'a aucun contact avec cette enseignante donc il en déduit qu'elle ne souhaite pas avoir de rétroaction de mi-session. Concernant Philippe Langlais, le tout s'est bien passé et les recommandations lui ont été envoyées. La rétroaction s'est également bien passée avec Guy Lapalme qui a même renvoyé une copie corrigée des recommandations qu'il avait reçue. Pour Stefan Monnier, il y avait eu plus de critiques puisque c'était la première fois qu'il donnait le cours, mais il a été content de recevoir les recommandations. Il reste Michel Boyer et Jean-Yves Potvin dont les rétroactions auront lieu la semaine prochaine. Concernant la levée de cours, Philippe Langlais n'a pas donné de séances de démonstration. Michel Boyer a remplacé le cours par une séance de réponse aux questions. Les autres enseignants n'avaient pas de cours durant cette période.

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

5.9 Rep. troisième

Il y a eu quatre rétroactions qui ont été effectuées. Il y a certains professeurs qui ne lui ont pas répondu, mais elle n'a pas eu vraiment de refus. Pour le moment, il y a eu 4 rétroactions et elle va faire la dernière cet après-midi. Jian-Yun Nie, Guy Lapalme, Pierre Mackenzie et Sahraoui Houari sont les enseignants qui ont eu une rétroaction de mi-session.

Cynthia Beauchemin part à 16h14 de la réunion.

5.10 Rep. deuxième

Il y a un enseignant qui demande que les rétroactions soient effectuées plus tôt

Dong Pivoine Van sort de la salle à 16h14

et de préférence avant l'intra, car il est maintenant trop tard et qu'il ne pourra pas s'ajuster. Des professeurs ont également proposé qu'une rétroaction des démonstrateurs soit également effectuée. Esma Aïmeur et Claude Frasson ont refusé de faire la rétroaction. Elle attend la réponse de Miklos Csuros. Elle a fait la rétroaction de Marc Feeley, Sylvie Hamel, Bruno Dufour et elle a demandé à David Chiasson de faire celle de Fabien Bastin. Elle fera la rétroaction de Alain Tapp lundi prochain. Michaël Cadilhac demande pour quelle raison Claude Frasson a refusé la rétroaction de mi-session.

Ali Haidar sort 16h16 de la salle.

Kim-Sang Ly lui répond en lisant le courriel qu'elle a reçu que M. Frasson juge qu'il est trop tard pour que l'évaluation ait lieu et qu'il se fit aux évaluations des sessions précédentes.

5.11 Rep. maîtrise

Il a fait la rétroaction de Pierre Poulin. Il fera celle de Max Mignotte plus tard aujourd'hui. Sahraoui Houari suggère à ses étudiants de lui dire directement leurs commentaires. Pierre L'Écuyer considère également que c'est tard dans la session pour les rétroactions. Celle de Jacques Ferland sera faite la semaine prochaine. Il n'a pas eu de réponses des autres enseignants.

Dong Pivoine Van revient dans la salle à 16h18.

5.12 Rep. doctorat

Il y a eu une personne au doctorat qui est venu manifester hier.

6 CS Games

Lamontange indique qu'il y a eu un échange de courriel avec le directeur du département. Les échanges furent favorables, il a indiqué que le département serait prêt à contribuer d'une certaine manière aux CSGames. Il n'a pas indiqué l'ordre de grandeur, mais il a également indiqué que l'association pourrait avoir accès à certaines

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

commandites pour aider au niveau du transport. Avec ces deux sources de financement ainsi que la possibilité de charger un certain montant aux membres participants, ça devrait permettre de faire baisser suffisamment le coût des CSGames. Il est également possible que ce type d'évènement cadre dans les subventions fournies par le PIÉ de la FAÉCUM. Michael Blondin lui répond que normalement ils accordent leur subvention pour des activités qui se déroulent sur le campus. Il est donc peu probable que l'association puisse obtenir une telle subvention pour les CSGames. Philippe Lamontagne reprend en indiquant que si l'association souhaite envoyer une équipe aux CSGames cette année, il faudra se tourner vers les trois sources de financement énoncé précédemment. Il indique qu'il faudrait également confier le dossier des CSGames à quelqu'un afin qu'il s'occupe de l'ensemble de ces éléments. Dong Pivoine Van demande qu'elle a été la procédure habituelle à chaque année. Michael Blondin lui répond que la procédure change un peu d'année en année. Normalement, l'association annonce l'évènement et reçoit des candidatures. Dans les dernières années, le nombre de candidatures était à peine suffisant pour créer une équipe. Une fois l'équipe formée, les membres devaient déterminer un chef d'équipe et souvent un membre du conseil s'occupait d'inscrire l'équipe. Il y a déjà eu dans le passé des années où il y avait plus d'une dizaine de candidatures. À ce moment-là, les méthodes se sont multipliées afin de déterminer les membres de l'équipe. Il y a eu une année où honteusement, les membres du conseil faisaient parti d'office de l'équipe. Une autre année, il y avait eu des qualifications.

Louis-Philippe Blais sort de la salle à 16h22.

Il y avait eu des questions qui avaient été élaborées par une équipe de membres gradués. La première étape est de contacter les membres et s'il y a plus d'une dizaine d'intéressés alors le conseil agira en conséquence à ce moment-là.

Ali Haidar revient à 16h22.

Philippe Lamontagne demande si un membre du conseil souhaite s'occuper du dossier. Aucune personne ne se manifeste.

7 Retour sur l'assemblée générale

Michael Blondin indique que le vote de levée de cours n'est pas passé haut la main. C'était relativement serré. Il se demande donc ce qu'il va se passer à l'hiver lorsqu'il sera mention d'une grève. Il a été surpris de la réaction des membres face à une ligne de piquetage. Jeremy van Doorn indique que déjà le fait que les gens n'étaient pas pour une levée de cours haut la main, alors il trouvait l'idée d'une ligne de piquetage un peu extrême. Yannick Jacques demande s'il ne serait pas mieux pour avoir des membres aux assemblées générales de leur rappeler que s'il y a des votes sur des levées de cours ou des grèves qu'ils ne pourront rien dire s'ils ne sont pas là. Dong Pivoine Van indique qu'avec de la pizza gratuite à la fin, il est difficile d'attirer des gens. Yannick Jacques propose qu'au lieu d'essayer de les motiver par la récompense, que l'association essaie de les attirer par un sentiment d'union et de solidarité.

Louis-Philippe Blais et Cynthia Beauchemin reviennent dans la salle à 16h23.

Michael Blondin indique que dans l'un des premiers courriels annonçant l'assemblée générale, une des raisons de venir était qu'il y aurait probablement des discussions sur une grève. Yannick Jacques indique que s'il est seulement mention qu'il y aura des discussions sur une grève, ça ne veut pas nécessairement dire qu'il y aura un vote de grève. Michael Blondin indique qu'il n'est pas possible d'annoncer à l'avance qu'il y aura un vote de grève à moins que le conseil élargi décide qu'il faut demander un vote de grève aux membres. Yannick Jacques

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

indique que le fait de donner de la pizza à la fin de l'assemblée générale n'encourage pas vraiment les gens à venir dès le début et à endurer les deux heures de l'assemblée. Il précise que lors de l'assemblée générale, il a dû partir plus tôt et qu'il a croisé des gens qui lui ont demandé si l'assemblée générale était terminée, car il voulait avoir de la pizza. Il indique que les personnes qui viennent aux assemblées générales sont des gens qui ont envie de s'impliquer au niveau de la vie étudiante et que pour obtenir une meilleure participation, il faudrait essayer de pousser davantage les gens à s'intéresser à la vie étudiante. Jeremy van Doorn indique que dans les courriels envoyés, il était mentionné que si les gens ne venaient pas, alors il n'aurait pas la possibilité de se prononcer concernant la levée de cours. De plus, les représentants d'année en ont parlé dans leur cours avant l'assemblée générale de la levée de cours et des conséquences possibles pour ceux qui ne viendraient pas.

8 Retour sur la manifestation

Marc-Antoine Desjardins félicite le fait qu'il y ait eu peu d'arrestations. Philippe Lamontagne tient également à féliciter le fait d'avoir fait participer plus d'une trentaine d'étudiants du département à la manifestation, ce qui est quasiment un record. Michael Blondin indique que la manifestation s'est bien déroulée. Il y avait entre 20 000 et 30 000 étudiants dépendamment de quelle source d'information est utilisée. Il était un peu découragé de la couverture médiatique lorsqu'il a regardé la télévision hier soir, car il n'était mentionné que des 3 arrestations qu'il y avait eu. Philippe Lamontagne indique que le message était biaisé dépendamment du média d'information qui transmettait l'information. Dong Pivoine Van précise que se fut une centaine de personnes qui ont occupé l'UQAM et que ces manifestants ont été poivrés et arrêtés. Il y avait également eu plusieurs réactions négatives dans les médias anglophones. Elle indique que contrairement à 2005, elle sent que ce n'est pas toutes la population qui soutient les mouvements étudiants. Ali Haidar indique que dans le « 24heure », il y avait beaucoup d'information sur la manifestation, dont très peu sur les grabuges. Il a aimé qu'ils aient bien informé les gens sur la cause de la manifestation et les motivations des étudiants. Ce qu'il a moins apprécié, c'est qu'il a fait le tour de quelques forums, au courant de la matinée, et sur celui de « TVA Nouvelle », il y avait deux questions concernant les frais de scolarité. Les résultats de ces deux sondages indiquaient que les gens sont pour la hausse. Il déplorait que les gens prétendent que les étudiants se plaignent pour rien, car ils prétendent que si les étudiants sont en mesure d'aller voir des spectacles, d'avoir un cellulaire, d'avoir une automobile et d'autres produits du genre, ils devraient être en mesure de payer plus pour leurs études. Ali Haidar suggère qu'il faudrait faire plus de sensibilisation pour informer les gens de la réalité étudiante et des motivations derrière les manifestations actuelles. Michael Blondin apporte deux points. Premièrement, concernant la grève illimitée, c'est le représentant de l'ASSÉ qui avait annoncé cette grève. Du côté de la FEUQ, le discours est plus mitigé. Ils disent qu'ils vont regarder ce qui se passe et qu'ils n'écartent aucune possibilité. Ensuite concernant les sondages, il fait remarquer que dans le passé, il a déjà été vu que le PLQ influençait massivement les sondages de « CyberPresse ». Jeremy van Doorn indique que Jean Charest avait indiqué qu'il ne changerait pas de cap et qu'il garderait les mêmes frais de scolarité. Yannick Jacques fait remarquer qu'il y avait certaines incohérences au niveau de l'organisation. En particulier au niveau de la sécurité, car à un moment donné, les manifestants recevaient la consigne de prendre plus de place et deux secondes plus tard la consigne inverse était donnée. Lamontagne lui répond qu'il faisait partie du service d'ordre de la FAÉCUM et que pour certaines raisons la FAÉCUM souhaitait que tous ses membres restent groupés ensemble. Yannick Jacques reprend en abordant le sujet des sondages. Il indique qu'il ne sait pas à quel point il faut se fier à de tels sondages. Michaël Cadilhac **propose** que pour tous les prochains points, à l'exception du varia, le conseil ne prenne pas plus de 6 minutes. Marc-Antoine Desjardins **appuie**.

Que pour tous les prochains points, à l'exception du varia, le conseil ne prenne pas plus de 6 minutes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Michael Blondin considère que la FAÉCUM exagérait en ayant son propre service d'ordre et en tentant de garder

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

tous ces membres en un seul bloc au lieu de les laisser s'intégrer à l'ensemble de la manifestation. Il y avait déjà un service d'ordre pour la manifestation alors celui de la FAÉCUM était superflu. Il considère que ça ne reflétait pas un sentiment d'unité étudiante que de garder les divers regroupements étudiants séparés au lieu de les laisser se mélanger.

9 Retour sur l'assemblée départementale

Patrick Baril Robichaud précise pour ceux qui avaient été absents lors de l'assemblée départementale que tout s'est bien passé et que l'ensemble des points que l'association avait amené avait été bien reçu. Jeremy van Doorn précise que ça s'était extrêmement bien passé. Patrick Baril Robichaud indique qu'il n'y avait pas eu de commentaires négatifs sur la manifestation, ni sur la rétroaction de mi-session à l'exception qu'elle était donnée un peu tardivement. La demande d'un possible financement des CSGames a également bien passé. Louis-Philippe Blais indique qu'ils n'ont pas une aussi grande rigueur que le conseil étudiant. Marc-Antoine Desjardins demande ce qui s'est passé concernant le fait d'ajouter les raisons d'abandon sur les formulaires concerner. Patrick Baril Robichaud lui répond que le conseil travaille avec Mme Lamarre afin d'effectuer ces changements. Michaël Cadilhac indique que les professeurs ne se sont pas montrés en désaccord avec la levée de cours, mais qu'il faudrait éviter de méinformers les étudiants en leur disant que les enseignants ne donneront pas de cours. Il précise que ce n'est pas en assemblée départementale que ça se décide, mais lorsque leur syndicat le dit, ou lorsque la faculté le décide. Michael Blondin indique que concernant le formulaire d'abandon de cours, il avait proposé que le DIRO étudie la possibilité d'ajouter un champ non obligatoire demandant les raisons d'abandon sur les formulaires d'abandon de cours et d'abandon de programmes. La responsable du premier cycle est déjà venue au local de l'association pour nous dire qu'elle s'en occuperait et qu'il suffisait de la contacter pour régler les possibles détails. Il répond également à Michaël Cadilhac en lui mentionnant que ça avait très bien été expliqué dans le courriel qui avait été envoyé aux membres et qu'ils n'avaient pas été méinformés. Ali Haidar répond également à Michaël Cadilhac en lui précisant que pour sa part, il a précisé aux étudiants qu'il devait normalement y avoir des cours, mais que si aucun étudiant ne venait au cours alors il n'y aurait pas de cours. Par conséquent, si les étudiants respectaient la levée de cours, il n'y aurait pas de cours qui serait donnés. Il n'y a donc pas eu de méinformation auprès des étudiants à ce niveau-là non plus.

10 Local d'asso. et hoodies

Dong Pivoine Van indique qu'elle souhaiterait avoir les commentaires des membres présents sur le local. Jeremy van Doorn indique que c'est débile. Cynthia Beauchemin confirme que c'est beau les divans. Dong Pivoine Van indique qu'elle souhaiterait pouvoir se procurer des coussins. Elle irait les chercher elle-même avec Cynthia Beauchemin. Toutes les filles de l'association lui ont demandé des coussins. Louis-Philippe Blais répond qu'il approuve pour les coussins et que c'est une bonne idée. Il a maintenant des projets plus ambitieux que les coussins. Il souhaite décorer les murs. Premièrement, il souhaiterait faire un « Post-it War » qu'il a préparé au début de la session. Il ferait un grand « Megaman » sur le mur en arrière des divans. Il explique que le « Post-it War » est un mouvement qui a commencé en France et qui consiste à réaliser dans des fenêtres de grandes images avec des « Post-it ». Il suggère également de se procurer des lettres en bois formant le sigle AÉDIROUM et de les afficher dans le local d'association. Yannick Jacques indique que puisque les étudiants de design avaient consacré une bonne demi-heure pour aider Louis-Philippe Blais et Yannick Jacques à définir les couleurs et l'aménagement du local que ça serait bien de les inviter à venir voir le résultat et également de les inviter à un « 5 à 7 ». Louis-Philippe Blais indique que concernant les hoodies, qu'il n'a pas de logos. Tant qu'il n'y aura pas de logo, il ne pourra pas y avoir de hoodies.

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

11 Retour sur le 5 à 7

Louis-Philippe Blais indique que c'était un beau « 5 à 7 ». Il y avait moins de monde que la dernière fois, mais il y avait moins de filles qu'habituellement. Les coûts sont similaires à ceux du « 5 à 7 » précédent et Dong Pivoine Van pourra confirmer qu'il y a possiblement moins de perte que la dernière fois. Dong Pivoine Van confirme qu'il reste plus de bière et d'alcool fort. Michaël Cadilhac indique qu'il n'a pas compris pourquoi c'était les filles de Psycho-Ed qui étaient derrière le bar. Louis-Philippe Blais lui précise qu'il avait été convenu à la fin de la dernière rencontre que c'était à sa discrétion. Dong Pivoine Van dit que les filles étaient très contentes et qu'elles avaient ramassé plus de 200\$. Jeremy van Doorn demande si les filles de Psycho-Ed ont donné une partie du tip à Arnaud Bergeron. Dong Pivoine Van lui répond que probablement pas.

Cynthia Beauchemin, Jeremy van Doorn et Dong Pivoine Van partent à 16h48.

12 Beignes et café

Michaël Cadilhac remercie Philippe Lamontagne d'avoir accepté d'aller chercher les beignes. Ça se passe bien, il y a beaucoup de gens qui viennent.

13 Vins et fromages

Michaël Cadilhac **propose** que l'AÉDIROUM organise le vin et fromage des cycles supérieurs à la date du 8 décembre 2011 à partir de 18h00. C'est un jeudi qui semble le moins conflictuel pour les membres des cycles supérieurs. Louis-Philippe Blais suggère de s'occuper de se procurer le permis d'alcool. Michaël Cadilhac accepte la suggestion. Marc-Antoine Desjardins **appuie**.

Michaël Cadilhac **propose** d'amender la proposition pour ajouter « au même tarif que le précédent vins et fromages, soit 7\$ pour les membres, 10\$ pour les accompagnateurs et 20\$ pour les autres ». Marc-Antoine Desjardins **appuie**.

Ajouter « au même tarif que le précédent vins et fromages, soit 7\$ pour les membres, 10\$ pour les accompagnateurs et 20\$ pour les autres ».

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Louis-Philippe Blais indique qu'il a trouvé beaucoup de vins dans l'ancien local des cycles supérieurs.

Que l'AÉDIROUM organise le vin et fromage des cycles supérieurs à la date du 8 décembre 2011 à partir de 18h00 au même tarif que le précédent vins et fromages, soit 7\$ pour les membres, 10\$ pour les accompagnateurs et 20\$ pour les autres.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Michaël Cadilhac indique qu'il a besoin que quelqu'un s'occupe d'obtenir un permis d'alcool et qui lui se chargerait de réserver la salle auprès du CRM. Louis-Philippe Blais se propose pour aller chercher le permis d'alcool.

Procès verbal du Conseil Élargi du 11 novembre 2011

AÉDIROUM
07-02-2012

Patrick Baril Robichaud
Secrétaire

14 Varia

Michael Blondin indique pour être complet qu'il y a eu un congrès extraordinaire de la FAÉCUM où une nouvelle administratrice a été élue. Il s'agit de Karelle Dupuis, une étudiante en médecine. Il dit également que les deux associations de chimie ont fusionné, soient l'association des cycles supérieurs et du premier cycle. L'association d'histoire qui est affiliée à l'ASSÉ fait maintenant partie de la FAÉCUM. Kim-Sang Ly demande si c'est normal qu'il manque un « o » dans le mot coordonnateur à la vie étudiante. Philippe Lamontagne indique que ce n'est pas normal.

Marc-Antoine Desjardins quitte la réunion à 16h53.

Louis-Philippe Blais indique que ça serait bien que les gens qui quitteront le conseil à la fin de la session se trouvent des gens pour les remplacer. Louis-Philippe Blais demande également si l'association va donner un cadeau à Mme Brochu qui s'en va prochainement. Il suggère que oui, car elle l'a beaucoup aidé au début de la session. Michael Blondin demande s'il y a un budget de prévu pour des cadeaux. Patrick Baril Robichaud lui répond que oui, il y a un budget de prévu pour les cadeaux. Michael Blondin répond alors qu'il ne se sent pas mal de donner des cadeaux vu que les membres ont donné leur accord à ce budget.

15 Fermeture

Michael Blondin **propose** la levée. Michaël Cadilhac **appuie**.

Levée de la réunion.

La proposition est adoptée à l'unanimité.